

COMMUNE DE LAUSSONNE

| |
|--|
| PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022 A 20 H 15 |
|--|

Date de convocation : 08/ 03 / 2022

Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

| | | | |
|---|----------------------|---|--------------------|
| X | Rémy BENOIT | X | Guillaume HABOUZIT |
| X | Fernand CHAIZE | X | Audrey IACONA |
| X | Marie-Hélène CHAPUIS | X | Gérard MIALON |
| | Séverine CHAPUIS | X | Michel MIRMAND |
| | Sandrine EXBRAYAT | X | Odile ROMIEU |
| X | Franck FARGIER | | Alain SABATIER |
| X | Teddy GARDES | X | Sylvie SAGNARD |
| X | Émilie ARSAC | | |

Absent(s) : 2

Excusé(s) représenté(s) : 1

M Alain SABATIER représenté par M. Teddy GARDES

Secrétaire de séance : Emilie ARSAC

ORDRE DU JOUR

- 1 Demande de cautionnement d'emprunts – Foyer Saint Jean
- 2 Mise en sécurité église
- 3 Convention location salle polyvalente
- 4 Convention d'adhésion aux missions « assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures »
- 5 Révision des loyers 2022
- 6 Redevance d'occupation du domaine public (RODP) – SDE 43
- 7 Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion (Principal – Coustilles 2 – Préchaud 2)
- 8 Questions diverses

Retrait ordre du jour :

Le Maire précise que les documents nécessaires pour l'examen du point 7 : compte administratif et compte de gestion , ne sont pas encore édités . Il demande alors de retirer de l'ordre du jour ce point n° 7

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce retrait

1 . Demande de cautionnement d'emprunts – Foyer Saint Jean

Le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer pour 2 cautionnements d'emprunt :

- Crédit Agricole / Foyer st Jean à hauteur de 25% pour un prêt de 1 200 000 €
- Caisse d'Epargne / Foyer St Jean à hauteur de 25% pour un prêt de 900 000 €

Il s'agit d'une garantie à la 1ère demande , si défaillance de l'emprunteur, engagement à rembourser les prêts dès la 1ère demande des banques .

Pour ces 2 prêts, le Département a accordé la garantie à hauteur de 50% et la communauté de communes -Mézensc Loire Meygal- à hauteur de 25%.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par voix 13 Pour , 0 Contre , 0 Abstention

- **approuve ce cautionnement d'emprunt à hauteur de 25%**
- **autorise Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires .**

2 . Mise en sécurité église

Le Maire expose qu'il y a lieu de revoir le système de sécurité / alarme en place à l'église car son fonctionnement impose de nombreuses contraintes

La société Chubb Delta assurant la maintenance propose une solution de protection des Zones de Valeur qui permet de sécuriser sans désactiver l'alarme lors de l'ouverture au public de l'église .

Montant de la prestation :

- installation du matériel : 1 780 € HT
- maintenance connectée et téléassistance 365 j / an, 7 j / 7, 24 h / 24, + une visite de maintenance préventive annuelle : 14 € HT / mois
- télésurveillance des 4 centres protégés : 38 € HT / mois

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour , 0 Contre , 0 abstention autorise le Maire ou son représentant à accepter le devis , à l'exécuter et à engager les frais y afférents .

3. Convention location salle polyvalente

Le Maire expose que la salle polyvalente comporte 2 salles : la grande salle et la petite salle du haut et qu'il y a lieu d ' approuver les conventions de mise à disposition et de location pour chacune d'elles . Ces conventions ont été définies par une commission animée par Audrey IACONA .

- Grande salle :

- week-end (du vendredi 16 H au lundi 8 H) : avec ménage inclus : 300 € , sans option ménage à la charge du loueur : 200 €

- à la journée (de 10 H à 10 H le lendemain) ménage à la charge du loueur : 100 €

Une caution de 600 € est exigée .

- Salle du haut

Location à la journée , ménage à la charge du loueur : 50 € , caution de 100 €

- Location matériel

à l'unité : tables 2 € , chaise 0,50 € , caution de 100 €

- Cas particuliers

Pour les associations ayant leur siège social sur la commune les 2 salles sont mises gratuitement à disposition pour 3 manifestations par an et pour la tenue de leur assemblée

générale . Une caution de 600 € (grande salle) et 100 € (petite salle) est exigée et le ménage est à la charge de l'association .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, par 13 voix Pour, 0 Contre , 0 abstention approuve ces conventions de mises à disposition et de location.

4 . Convention d'adhésion aux missions « assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures »

Le Maire expose que les 2 missions proposées par le CDG 43 : - Assistance logiciels - et - dématérialisation des procédures – font l'objet de conventions distinctes qui sont arrivées à leur terme le 31 / 12 / 2021 . Il convient donc de délibérer pour autoriser le Maire à signer les nouvelles conventions qui produiront leurs effets jusqu'au 31 / 12 / 2026 .

Après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal, par 13 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention autorise le Maire ou son représentant à signer ces conventions , à les exécuter, à conclure tout acte et/ou avenant en découlant, à engager les frais y afférents et à en assurer l'exécution selon les conditions qu'elles renferment .

5 . Révision des loyers 2022

Le Maire expose qu'il y a lieu d'appliquer aux loyers des logements communaux l'augmentation correspondant à la variation annuelle de l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit : + 0,83%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide d'appliquer cette augmentation et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour son application .

6 . Redevance d'occupation du domaine public (RODP) – SDE 43

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la RODP due par les opérateurs électroniques sur le territoire de la commune et pour cela de confier au Syndicat Départemental d' Energies de la Haute-Loire la gestion et et le recouvrement des RODP au nom de la commune .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention approuve et autorise le Maire à signer tous documents afférents à la mise en application de cette délibération .

Questions diverses

Informations :

- Réunion de la commission liste électorale le jeudi 17 mars 2022.
- Subvention Leader Velay pour le local commercial : 58 000 €

Consultation documents :

- Présentation des premières ébauches du CAUE pour le projet sécurisation et aménagement carrefour route du Puy et place de la mairie.
- Présentation du dernier document PLUI

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE LAUSSONE' at the top and 'HAUTE-LOIRE' at the bottom. The words 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' are also visible around the inner edge of the seal.